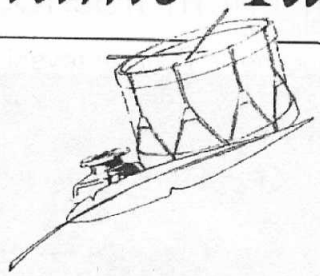


Le « Plume-Tambour »



Parc naturel régional du Gâtinais français

Pays de Nemours

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - JUILLET 2020 - N° 104

Sommaire

P 01 Édito
P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux du 23 mai, 2 et 16 juin 2020
P 12 Conseil municipal des jeunes

ACTUALITÉS

P 13 Solidarité : fabrication des masques
P 14 Incendie, tous concernés

ÉCOLOGIE

P 16 Les oiseaux, ces musiciens
P 19 La huppe fasciée
P 20 Économiser l'eau dans son jardin

VIE DU VILLAGE

P 21 Les agents municipaux au travail
P 22 Une équipe mobilisée pour le cimetière
P 24 Calendrier des manifestations

INFOS UTILES

P 26 Recommandations de la gendarmerie
P 27 Sondages auprès des Villarons
P 28 Réouverture médiathèque
Centre de loisirs d'Achères-la Forêt
P 29 Plan canicule
P 30 Cartes de transport jeune
P 31 Fibre optique, panneau pocket, nouvelles activités
P 32 JEUX ET LOISIRS
P 36 INFOS PRATIQUES

Comité de rédaction : C. Ballay - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson
Mise en page : V. Bach
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
Contact : infocomvsg@gmail.com

Édito

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, le nouveau Conseil municipal s'est installé le samedi 23 mai. Nous avons tous à cœur de vous proposer des projets et des solutions pour conserver et améliorer la qualité de vie dans notre village.

L'équipe municipale travaille sur plusieurs projets, qui vous seront présentés en septembre prochain.

Nous prenons nos fonctions dans un contexte sanitaire de déconfinement partiel mais qui est vécu différemment par chacun, entre ceux qui veulent rattraper le temps perdu et les autres qui restent précautionneux par rapport au virus mais veulent néanmoins conserver les liens de proximité avec leur entourage. On finit par se perdre dans le labyrinthe des « on dit » et des « pas dit ». Savez-vous qu'à l'heure actuelle (fin juin), les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique sont toujours interdits et le mètre de distanciation est toujours de mise entre les personnes, hors membres de la même famille. Comment, dès lors, planifier des activités, festivités, animations, réunions...

Pour mon premier mandat et sans aucune ancienneté dans des fonctions municipales, permettez-moi de vous faire partager quelques-unes des péripéties qui ont égrené mon quotidien.

suite page 2

L'Administration ayant été en sommeil pendant 3 mois, c'est un véritable tsunami qui a déferlé sur les mairies. Délibérations sur délibérations, protocoles sur protocoles, sans répit, sans aucune visibilité d'une meilleure planification, réunion sur réunion. Quand vous avez un emploi, une telle période est juste ingérable. Tout est urgent. J'ai souvenir d'Yves Lechevallier me disant : « tu apprendras à connaître la lenteur administrative... ».

Puis, j'ai fait mon premier procès verbal pour une coupe illégale en zone naturelle et construction sans dépôt de demande légale. La DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) et le bureau de l'urbanisme de la communauté de commune, qui a maintenant cette compétence, sont venus constater. Tous deux me demandant d'envoyer ce procès verbal au plus vite au procureur (le Proc dans les séries télévisées...) afin de respecter les lois et règlements, étant officier de police judiciaire, sans quoi je serais en défaut. Puis voici qu'apparait un « électron libre » : le Défenseur des droits, regroupant des missions de médiation et de défense pour négocier. Je comprends ainsi qu'en France, il y a des lois, des règles, qui sont suivies à la lettre par des organismes d'État mais qu'un autre dispositif est prévu pour négocier, non point avec le procureur ou les autres organes d'État justement, non non, juste avec le maire ! Je ne savais pas qu'en quelque sorte j'étais au-dessus des lois, des arrêtés, des règlements... Et petite cerise sur le gâteau, le procureur transfère le dossier à la préfecture pour enquête, donc, encore une fois, une usine à gaz a été créée où rien ne devrait en sortir, tout juste un embouteillage des tribunaux. Ne croyez-vous pas que cet organisme de défense des citoyens pourrait faire partie de la justice ! Eh bien pas du tout ! Lors de la création du procès verbal il pourrait y avoir 2 choix : avec négociation/sans négociation. Les dossiers à négocier iraient à cet organisme qui inviterait toutes les parties autour de la table et basta, puis deux autres petites cases : négocié/non négocié.

Et voilà comment on allégerait notre justice et l'embouteillage des tribunaux. Mais c'est ainsi.

Pour en revenir à notre village, merci de respecter des règles simples.

Ceux qui viennent habiter notre village l'ont choisi pour son calme et sa verdure, ses chemins de promenade tant à pied qu'à vélo. Au cœur du massif forestier de Fontainebleau, il nous offre une découverte unique avec son couvert varié, ses vallons et ses rochers réputés.

Un « poumon vert », idéal pour les familles qui y trouvent un havre de paix.

Nos anciens ont su perpétuer ces qualités mais ATTENTION ! Revers de la médaille, une partie des terrains tant publics que privés sont en Zone Naturelle. Notre cœur de village est classé. Tout abattage d'arbre, toute modification visuelle de l'habitat doit faire impérativement l'objet d'une demande préalable. Cette règle élémentaire doit être impérativement respectée pour le bien commun. Si un doute subsiste sur les droits et devoirs d'un habitant, la mairie peut le renseigner soit immédiatement soit après recherche pour des cas spécifiques.

Un maire ne peut passer son temps à rédiger des procès verbaux et entrer en conflit avec ses concitoyens. Son action se doit d'être positive, tournée vers le maintien de l'existant et son évolution dans l'intérêt de tous.

En plagiant les propos de Pierre Rabhi, « prendre soin de notre village, respecter son intégrité, y instaurer la paix et la solidarité entre tous est le projet le plus réaliste et le plus magnifique qui soit ».

Merci, chères Villaronnes et chers Villarons, prenez soin de vous et de vos proches.

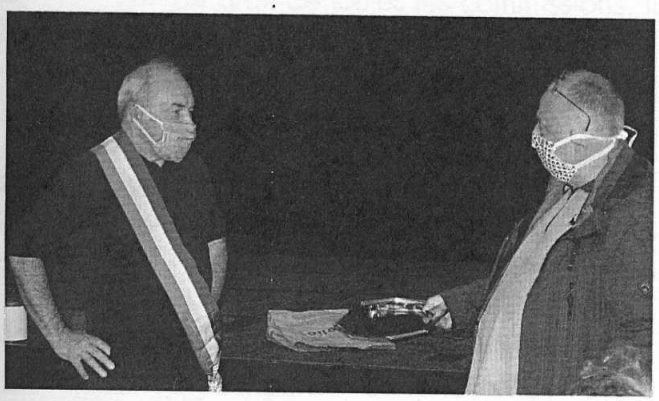
Votre maire, Thierry Masson

Conseil municipal

Compte rendu du Conseil municipal du 23 mai 2020



De gauche à droite : Guillaume Chapet, Christine Groetzinger, Thierry Masson, Laëtitia Lepaisant et Yves Loir.



Pierre Champion, maire de Villiers-sous-Grez de 1977 à 1983 a fait don de son écharpe à notre nouveau maire, Thierry Masson.

Présents : Catherine Ballay, Thomas Bonfils, Etienne Brehier, Catherine Ceraudo, Guillaume Chapet, Jean-Pierre Girard, Christine Groetzinger, Paul Lanouguere, Laëtitia Lepaisant, Yves Loir, Gabriel Massart, Martine Melet, Titouan Poncelin, Thierry Masson, Emmanuelle Sormail.

Absents : 0

Secrétaire : Gabriel Massart

DÉLIBÉRATIONS

Installation du Conseil municipal par le maire sortant Yves Lechevallier

Le 23 mai 2020, Yves Lechevallier, Maire sortant installe le nouveau Conseil municipal élu le 15 mars 2020 désigné ci-dessus, nouvellement élu.
Monsieur Yves Lechevallier a ensuite donné la parole à Jean-Pierre Girard, le plus âgé des membres du Conseil qui a pris ensuite la présidence et a fait l'appel des conseillers municipaux désignés ci-dessus, nouvellement élus.
Le Conseil a choisi Gabriel Massart pour secrétaire.

Élection du maire

Jean-Pierre Girard, doyen d'âge assurant la présidence, invite le conseil à procéder à l'élection du maire. Il demande s'il y a un candidat à ce poste.
Monsieur Thierry Masson se propose candidat.
Jean-Pierre Girard procède à l'élection du maire.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Monsieur Thierry Masson a obtenu 15 voix.

Monsieur **Thierry Masson** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été installé maire.
Monsieur Thierry Masson remercie les conseillers municipaux.

Choix du nombre d'adjoints à élire

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal le nombre de quatre adjoints à élire.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Élection du 1er adjoint

Le maire invite le Conseil municipal à élire le 1er adjoint. Il demande s'il y a un candidat à ce poste.
Christine Groetzinger se propose candidate.
Le maire procède à l'élection du 1er adjoint.
Le vote donne les résultats suivants :
Madame Christine Groetzinger a obtenu 15 voix.
Madame **Christine Groetzinger** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1ère adjointe et immédiatement installée.
Madame Christine Groetzinger remercie le conseil.

Élection du 2ème adjoint

Le maire invite le Conseil municipal à élire le 2ème adjoint. Il demande s'il y a un candidat à ce poste.
Monsieur Yves Loir se propose candidat.
Le maire procède à l'élection du 2ème adjoint.
Le vote donne les résultats suivants :
Monsieur Yves Loir a obtenu 15 voix.
Monsieur **Yves Loir** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé.
Monsieur Yves Loir remercie le Conseil.

Élection du 3ème adjoint

Le maire invite le Conseil municipal à élire le 3ème adjoint. Il demande s'il y a un candidat à ce poste.
Madame Laëtitia Lepaisant se propose candidate.
Le maire procède à l'élection du 3ème adjoint.
Le vote donne les résultats suivants :
Madame Laëtitia Lepaisant a obtenu 15 voix.
Madame **Laëtitia Lepaisant** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3ème adjoint et immédiatement installée.
Madame Laëtitia Lepaisant remercie le Conseil.

Élection du 4ème adjoint

Le maire invite le Conseil municipal à élire le 4ème adjoint. Il demande s'il y a un candidat à ce poste.
Monsieur Guillaume Chapet se propose candidat
Le maire procède à l'élection du 4ème adjoint.
Le vote donne les résultats suivants :
Monsieur Guillaume Chapet a obtenu 15 voix.
Monsieur **Guillaume Chapet** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4ème adjoint et immédiatement installé.
Monsieur Guillaume Chapet remercie le Conseil.

Élection des délégués communautaires

En application de l'article L 273-11 du code électoral, les délégués communautaires sont nommés dans l'ordre du tableau :
Monsieur Thierry Masson maire (titulaire)
Madame Christine Groetzinger 1ère adjointe (titulaire).

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

Désignation des représentants au regroupement pédagogique intercommunal Recloses/ Villliers-sous-Grez

Il s'agit de désigner nos représentants au Comité syndical.
Sont élus, à la majorité : Thierry Masson, Laëtitia Lepaisant, Emmanuelle Sormail et Christine Groetzinger.

La séance est levée à 10h45.

Monsieur le maire remercie les secrétaires de mairie et tous les organisatrices et organisateurs de ce Conseil du 23 mai.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Compte rendu du Conseil municipal du 2 juin 2020

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Guillaume Chapet, adjoints, Catherine Ballay, Catherine Ceraudo, Jean-Pierre Girard, Paul Lanouguere, Gabriel Massart, Martine Melet, Titouan Poncelin, Emmanuelle Sormail, conseillers.

Absents excusés : Etienne Brehier, Thomas Bonfils.

Secrétaire : Christine Groetzinger

APPROBATION

Le compte-rendu du 23 mai 2020 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

Vote des membres des commissions

Monsieur Thierry Masson rappelle que le maire est président de droit de toutes les commissions. Il s'agit de voter pour l'élection des vice-présidents. Ces différentes commissions doivent se réunir, en plénière, au moins deux fois par an.
Chaque commission sera gérée par 2 vice-présidents en binôme.
Les listes des commissions sont ouvertes, les Villarons ont la possibilité de s'inscrire pour être automatiquement prévenus par courriel. Chaque Villaron pourra aussi s'inscrire ponctuellement dans une commission s'il pense, en fonction de l'ordre du jour de la réunion de la commission, que sa compétence sera utile.

- Commission Information - Communication (gestion des outils de communication, lien associatif, tourisme)

Jean Pierre Girard, Catherine Ballay :
Élus à l'unanimité.

Élus déjà inscrits :
Paul Lanouguere et Thomas Bonfils

- Commission Culture - Animation, Jeunesse et Sport (jeunesse, enfance, sport, animation, culture)

Gabriel Massart et Guillaume Chapet :
Élus à l'unanimité

Élue déjà inscrite : Emmanuelle SORMAIL

- Commission Services Techniques (mobilité, sécurité routière,voirie, bâtiments, patrimoine, travaux, entretien, locations, assainissement et défense Incendie)

Yves Loir et Martine Melet :
Élus à l'unanimité

- Centre communal d'action Sociale

Vote du nombre de membres du bureau :
- Proposition 6 membres.

Proposition votée :
- Sont proposés pour former le bureau du CCAS dont le maire est d'autorité le Président.

Christine Groetzinger, Catherine Ceraudo, Laetitia Lepaisant, Laure Poulain, Nathalie Marlin, Sylvie Lepage :
Élues à l'unanimité.

- Commission Urbanisme (chemins, PLU, aménagement, environnement, énergie, eau, transition écologique)

Titouan Poncelin de Raucourt et Etienne Brehier :
Élus à l'unanimité.

- Commission Bien vivre à Villiers (embellissement, santé, senior, solidarité, cimetière)

Christine Groetzinger et Catherine Ceraudo :
Élues à l'unanimité.

Élu déjà inscrit : Titouan Poncelin de Raucourt

- Commissions Gestion - Finances (y compris

appels d'offres, impôts directs) :

Paul Lanouguere, Thomas Bonfils :
Élus à l'unanimité

Vote des membres des syndicats

- SMETOM (ordures ménagères)
Laetitia Lepaisant :
Élue à l'unanimité

- Syndicat des Transports
Catherine Ceraudo :
Élue à l'unanimité.

- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est géré par un syndicat auquel la commune délègue des représentants.

- SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne)
Gabriel Massart :
Élu à l'unanimité.

- AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie)
Yves Loir :
Élu à l'unanimité.

Concernant d'autres Syndicats, s'il y a, les membres seront élus lors d'un prochain Conseil municipal.

Fixation des indémnités du maire, des adjoints et du trésorier

Les indemnités allouées au maire, aux adjoints et au trésorier sont fixées automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L 2123-23 du CGCT. Le montant de ces indemnités est exprimé en pourcentage de l'indice 1015 afin de ne pas avoir à délibérer après chaque revalorisation des indices de la fonction publique. L'octroi de l'indemnité est subordonné à « l'exercice effectif du mandat », c'est-à-dire, aux délégations du maire.
maire et première adjointe : 460€ d'indemnité nette
Adjoint.e : 250€ d'indemnité nette
Conseiller.e : 90€ d'indemnité nette

Indemnités du trésorier : 75 % de la moyenne des dépenses des 3 derniers exercices comptables.

Propositions votées à l'unanimité.

Délégations du maire

Le Conseil municipal nouvellement élu doit prendre, s'il l'estime nécessaire, une délibération conférant des délégations d'attributions au maire. Les délégations ne peuvent être que partielles et doivent viser, expressément et limitativement, les matières déléguées et énumérées dans l'article L 2122-22 du CGCT. Par la suite, le maire prend des arrêtés pour donner des délégations de fonctions et de signature à ses adjoint.es et aux conseiller.es municipaux.

Le maire propose, au vote, les délégations suivantes :

- alinéa 3 : « De procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- alinéa 4 : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- alinéa 6 : « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- alinéa 7 : « De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 8** : « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 9** : « D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 11** : « De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; » et d'en référer au Conseil municipal qui suit la réception des notes et factures d'honoraires ou la fixation de la rémunération.

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 14** : « De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ; »

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 16** : « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal ; »

Les cas définis par le Conseil municipal sont :
- la non-exécution d'un travail ou d'une prestation commandée par la commune auprès d'une entreprise,
- les malfaçons dans l'exécution d'une commande faite par la commune auprès d'une entreprise,
- la poursuite d'un tiers portant atteinte à l'intérêt communal,
- toute mesure conservatoire,
- le tout avec information au Conseil municipal qui suit la prise de décision.

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 20** : « De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal ; » Monsieur Thierry Masson propose, comme montant maximum dans le cadre de cet alinéa, 7 500 euros.

Délégation au maire et montant votés à l'unanimité.

- **alinéa 21** : « D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ; » et d'en informer le Conseil municipal qui suit la prise de décision.

Délégation au maire votée à l'unanimité.

- **alinéa 24** : « D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.»

Délégation au maire votée à l'unanimité.

Délibération concernant le service civique

Présentation du dossier par Christine Groeztinger
Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune peut demander un agrément pour recevoir en mission des jeunes volontaires en service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre de cet agrément de service civique, d'une durée maximale de 8 mois non renouvelable, des jeunes âgés de 18 à 25 ans pourront, à raison de 24 heures par semaine, compléter leur formation en rendant des services identifiés et validés par la commune.

Monsieur le maire précise qu'il ne s'agit, en aucun cas, d'emplois salariés. Les volontaires en service civique sont appelés non à remplacer un salarié mais à assurer une mission de service public.
Missions confiées aux volontaires effectuant leur service civique :

Mission 1 : domaine environnement
Sensibilisation aux enjeux environnementaux, à la responsabilité citoyenne et à la cohésion sociale.

Mission 2 : domaine solidarité
Développer du lien social en contribuant à la solidarité intergénérationnelle en soutenant le bénévolat.

Mission 3 : domaine culture et loisirs
Contribuer au développement de la culture et des loisirs en milieu rural.

Les volontaires qui effectueront leur service civique

percevront directement de l'état une indemnité mensuelle de 473.04 euros et une indemnité par la commune 107.58 euros.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le principe de la demande d'un agrément pour recevoir des volontaires en service civique, mettre en œuvre les orientations de leurs missions et le principe de leur gestion par la commune.

Délibération concernant l'abonnement de l'outil numérique Panneau pocket

Monsieur le maire propose d'utiliser l'outil numérique « Panneau Pocket » et de souscrire l'abonnement.
Cet outil numérique Panneau Pocket permet aux habitants de recevoir des notifications directes sur leur téléphone portable pour toutes nouvelles alertes et informations.
Cet outil doit être géré par un élu.

Voté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Délégation des adjoints et conseillers.

Une délégation permanente est accordée à Madame Christine Groetzinger, 1ère adjointe au Maire, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux tâches du Centre communal d'Action sociale.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Yves-Marie Loir 2ème adjoint au maire, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la rénovation et à l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

Une délégation permanente est accordée à Madame Laëtitia Lepaisant, 3ème adjointe au Maire, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la protection juridique de la commune.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Guillaume Chapet, 4ème adjoint au Maire pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la planification et à l'organisation des événements culturels et festifs.

Une délégation permanente est accordée à Madame Catherine Ballay, conseillère municipale, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions de rédaction du bulletin municipal et de supervision du site Internet de mairie.

Une délégation permanente est accordée à Madame Catherine Céraudo, conseillère municipale, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à l'administration du cimetière.

Une délégation permanente est accordée à Madame Emmanuelle Sormail, conseillère municipale, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la protection et à l'éducation des enfants et des jeunes.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Etienne Bréhier, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la protection de l'environnement.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Gabriel Massart, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la promotion du sport et de la lecture.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Jean-Pierre Girard, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, les démarches nécessaires aux bonnes relations avec les associations.

Une délégation permanente est accordée à Madame Martine Mellet, conseillère municipale, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, la gestion de l'occupation des bâtiments de la commune.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Paul Lanouguère, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, la conception et le suivi du budget municipal.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Thomas Bonfils, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, la gestion des marchés publics.

Une délégation permanente est accordée à Monsieur Titouan Poncelin de Raucourt, conseiller municipal, pour assurer en nos lieu et place concurremment avec nous, la gestion des espaces verts et les actions de transition écologique.

QUESTIONS DIVERSES

N'oublions pas de promouvoir le nettoyage des trottoirs auprès des Villarons.

Le maire demande à ce qu'une réunion se tienne rapidement concernant le site Internet pour une mise à jour suite à ce Conseil municipal.

Les conseils municipaux se tiendront le premier mardi de chaque mois à 20h30, le lieu sera décidé au prochain Conseil municipal en fonction des conditions sanitaires du pays .

Fin de séance à 22h35
Fait et délibéré en séance, le 02 juin 2020.

Commissions	Membres équipe municipale	Villarons inscrits*
Information et Communication	Catherine Ballay Thomas Bonfils Jean-Pierre Girard Paul Lanouguère	4
Culture-Animation, Jeunesse et Sport	Guillaume Chapet Gabriel Massart Emmanuelle Sormail	7
Services Techniques	Yves Loir Martine Melet	7
Centre Communal d'Action sociale	Catherine Ceraudo Christine Groetzinger Laetitia Lepaisant	3
Urbanisme	Etienne Bréhier Titouan Poncelin de Raucourt	8
Bien vivre à Villiers	Catherine Ceraudo Christine Groetzinger Titouan Poncelin de Raucourt	6
Gestion-Finances	Thomas Bonfils Paul Lanouguère	2

*Ces différentes commissions doivent se réunir, en plénière, au moins deux fois par an.
Les listes des commissions sont ouvertes, les Villarons ont la possibilité de s'inscrire. Chaque Villaron pourra aussi s'inscrire ponctuellement dans une commission s'il pense, en fonction de l'ordre du jour de la réunion de la commission, que sa compétence sera utile. Pour s'inscrire : mairie.villiers-sous-grez@laposte.net

Compte rendu du Conseil municipal du 16 juin 2020

Présents : Thierry Masson, maire, Christine Groetzinger, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Guillaume Chapet, adjoints, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Catherine Ceraudo, Jean-Pierre Girard, Gabriel Massart, Martine Melet, Emmanuelle Sormail, conseillers.

Absents excusés : Thomas Bonfils, Paul Lanouguere (donne pouvoir à Thierry Masson), Titouan Poncelin de Raucourt (donne pouvoir à Gabriel Massart).

Secrétaire : Christine Groetzinger

APPROBATION

Le compte-rendu du 2 juin 2020 est approuvé.

DÉLIBERATIONS

Vote des taxes

Monsieur le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti, la taxe d'habitation étant gelée et compensée.
En comparaison sur le site commune-mairie.fr on peut déceler que les taux d'imposition de ces différentes taxes à Villiers-sous-Grez sont inférieurs à la moyenne des villages proches, mais supérieurs à ceux des petits villages.

Les pré-requis à la décision :
A) La capacité d'autofinancement de Villiers-sous-Grez à ce jour est faible du fait de l'investissement de l'immeuble Gabriel Bachet.
B) Un apport en numéraire permet un coefficient de 3 d'obtention de subvention.
C) Des constructions sont en cours qui vont d'elles-mêmes générer des ressources.
D) L'amélioration et transformation des services aux administrés passeront obligatoirement par des coûts sur lesquels il devra y avoir des recettes en face.
E) Il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe d'habitation lors des trois dernières années
F) Une réduction ou annulation de la taxe d'habitation pour certains ménages.

Mr le maire propose une augmentation de 0.50 qui se compose comme suit :
- pour la taxe foncière sur le bâti, un taux d'imposition de 16,77 %
- pour la taxe foncière sur le non bâti, un taux d'imposition de 47,79%

Les membres du Conseil municipal votent à la majorité l'augmentation des taxes 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Désignation des représentants du PNR et des syndicats

SMETOM (ordures ménagères)
Suppléants : Yves Loir et Martine Melet
Élus à l'unanimité.

Syndicat du collège La Chapelle la Reine
Titulaires : Laëtitia Lepaisant et Emmanuelle Sormail
Suppléants : Guillaume Chapet et Thierry Masson
Élus à l'unanimité.

SDESM : Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne
Suppléant : Etienne Brehier
Élu à l'unanimité.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est géré par un syndicat auquel la commune délègue des représentants.
Titulaires : Thierry Masson et Etienne Brehier
Suppléants : Laëtitia Lepaisant et Titouan Poncelin de Raucourt
Élus à l'unanimité.

PRIME COVID-19

La période que nous vivons, depuis l'extension de la pandémie liée au Covid 19, les mesures de confinement, puis maintenant de déconfinement est exceptionnelle par l'ampleur de ses conséquences économiques et sociales.
Nous sommes passés par une angoisse, une peur de la maladie, une méfiance de l'autre et une né-

cessité de travailler avec plus ou moins de risques. Tous les moyens et ressources ont été mis en œuvre durant cette période de confinement pour assurer une continuité des services publics et satisfaire nos habitants .
À ce titre, des personnes ont joué un rôle clef en mettant en œuvre des mesures lourdes et complexes touchant des domaines divers et variés et dont les conditions d'application ont pu largement varier au fil du temps. Nous avons demandé de la disponibilité, de l'adaptabilité tout ceci en faisant face à des impératifs personnels et familiaux.
Présent sur leur lieu de travail ou en télétravail le service public a prouvé sa conscience professionnelle. C'est pour cela que je souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont participé à cet effort durant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n°2020 -290 du 23 mars 2020 par l'octroi d'une prime spéciale autorisée par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 calculée en fonction des efforts fournis et d'après les critères suivants : maladie, absence, confinement, télétravail et présence.

INFORMATIONS

Vente de bois de chauffage et divers materiels

- Mr le maire propose la vente de 15 stères de bois en 1mètre.
- Un article sera inséré dans le prochain Plume-Tambour.
  Les intéressés devront déposer leur offre indiquant le montant proposé sous enveloppe cachetée à la mairie aux heures d'ouverture.
- Mr le maire propose de donner aux associations qui le souhaitent les anciennes chaises plastiques du foyer. Une information sera publiée dans le prochain Plume-Tambour.
- Malgré la rénovation d'un réservoir d'eau le taux d'anthraquinone est toujours haut, la Saur doit répondre à cette question problématique.
- Nous aurons la visite de Mme Dublanche, vice-présidente de la région Ile-de-France accompagnée du PNR le 21 juillet 2020, pour connaître les projets de développement de Villiers-sous-Grez et voir l'avancement des travaux du bâtiment rue Gabriel Bachet.
- Un permis d'exploitation d'un Food Truck en haut de la rue de Larchant devrait être délivré pour ouverture début juillet.

QUESTIONS DIVERSES

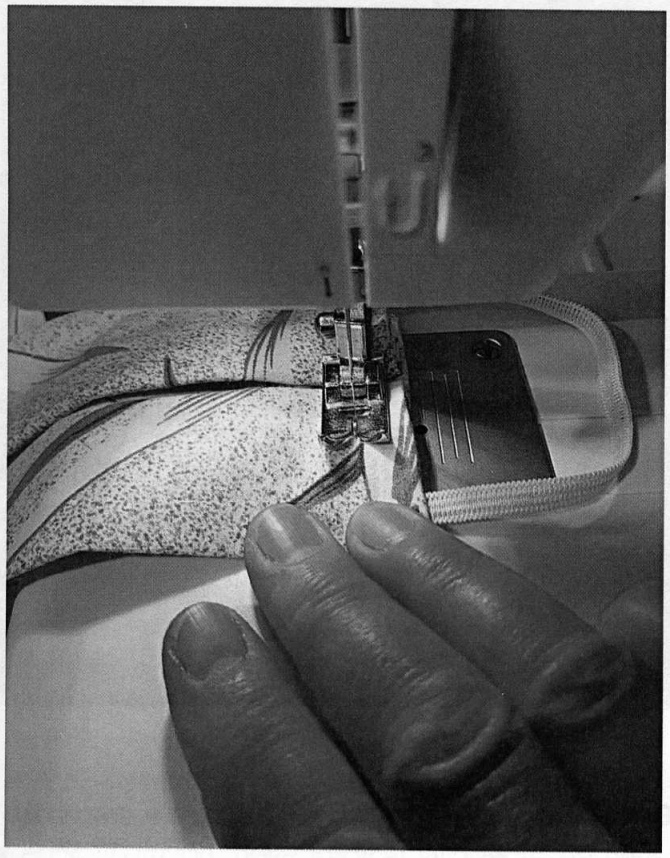
Que fait-on le 14 juillet du fait de la distanciation sociale ?

En cours d'étude par la commission Culture et animation .

Fin de séance à 23h45
Fait et délibéré en séance, le 16 juin 2020.

Respect Mesdames !

Qu'il nous soit permis de féliciter ici les trois femmes qui ont pris l'initiative de fabriquer des masques puis d'autres qui ont répondu « présent ».



1 300 masques
36 bénévoles :
8 à la découpe,
19 à la couture
9 à la distribution

Toutes, elles ont lancé la fabrication de 1300 exemplaires. Vous avez bien lu 1300 masques. Objectif atteint. Récupération de tissus et ingrédients par un appel aux dons bien reçu par de généreux Villarons puis conception, découpe, couture... Une « usine » avec des producteurs chez eux : 8 à la découpe, 19 à la couture et 9 supplémentaires à la distribution, tout en respectant le confinement. Le laps de temps était court mais la motivation grande comme l'esprit de solidarité. Des difficultés, il y en eut. Des aiguilles cassées et 5 machines qui ont refusé le rendement imposé, amenées chez un réparateur totalement submergé. Un manque d'élastique ? Qu'à cela ne tienne ! On commande en urgence chez un fournisseur qui détient encore un petit stock. Bref, le retour à un artisanat commercial ou familial local a fait ses preuves.

J'ai entendu dire que les Villarons étaient heureux de recevoir leur masque et qu'un accueil chaleureux avait été réservé aux distributeurs. Priorité aux plus de 70 ans. Puis les autres. On voit bien que le principe de subsidiarité est la solution à beaucoup de nos maux. Occasion aussi de remercier les maires, souvent seuls devant des décisions non sans conséquences. Une belle expérience de solidarité qui ne se préoccupe pas de savoir à quelle équipe (municipale) on appartient et... avec quelques hommes quand même.

Jean-Pierre Girard

La chaîne spontanée de solidarité est composée de :

Sylvie , Muriel, Odile, Sylvie, Anne-Marie, Catherine, Nati, Sabine, Delphine, Annie, Catherine, Emmanuelle, Isa, Fabienne, Katherine, Maïlys, Caroline, Nicole, Christine, Nadine, Michèle, Dulce, Joelle, Marion, Corinne, Martine, Louisette, Lucie, Dominique, Nathalie, Yves, Sophie, Philippe, Véronique, Emmanuel, Régine, Yves.

Incendies, tous concernés



On a beau le dire, le répéter, l'écrire, le chanter sur tous les toits, menacer, il semble bien que ça ne serve à rien.

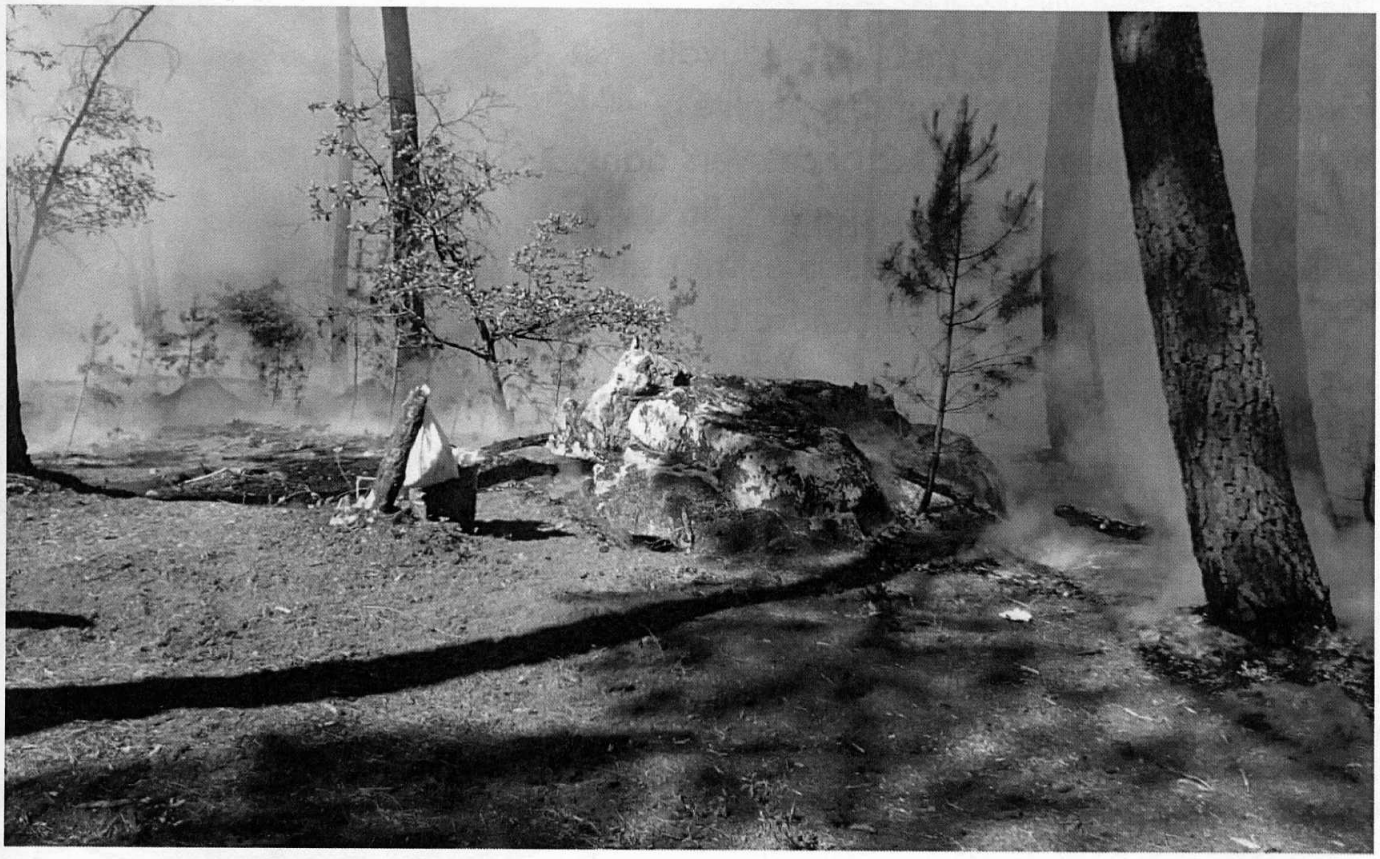
Oui, un simple petit feu de camp, juste pour s'amuser, bien à l'abri de la forêt, dans une grotte pourquoi pas, pour fêter l'anniv d'un pote, bien éloigné de la végétation, **peut entraîner un incendie de grande ampleur.** Un coût incroyable pour la collectivité, des mises en danger graves et un environnement saccagé pour longtemps. Une simple pomme de pin qui fuse peut traverser une autoroute pour mettre le feu de l'autre côté.

Séquence émotion

Mardi 2 juin, il est 8h55, Lucie Sormail emmène promener Naoh son beauceron et Cello son second chien. Soudain, un bruit inhabituel attire son attention. Il n'y a pas de doute. Une fumée épaisse sort du couvert de la forêt et bientôt, en s'approchant, elle aperçoit les flammes.
Elle se précipite chez elle pour appeler les secours. Le 18 est immédiatement averti tout en donnant des indications précises du lieu du sinistre. Cet excellent réflexe, mené avec célérité, a peut-être sauvé quelques maisons dont la sienne, situées à proximité.
A l'arrivée des pompiers, elle facilitera le passage des tuyaux par son jardin. Au même moment, le service technique communal est monopolisé par la sécurisation de la rue de Larchant puis par une aide pour dés-enliser le camion citerne dans la montée à la Grotte du Curé.

La citoyenneté

Lucie, une héroïne ? Non. Une citoyenne. Plus un incendie est pris tôt, plus on a de chances de le circonscrire.
1 minute : 1 verre d'eau pour l'éteindre, 2 minutes un seau d'eau, 3 minutes une citerne de pompier. Les pompiers font quand même intervenir un Airbus Dragon 75 de la Protection civile afin de repérer la situation dans son intégralité.



Un drame évité

Cédric Marmion, notre jardiner villageois, est heureux du dénouement car sa maison est à 200 m. « Mille fois merci à Lucie ». En outre, le feu a pris en crête, d'un accès très difficile. Pas moins de 4 lances en rotation jusqu'à 18h00 tout en « nettoyant ». Le feu est éteint, certes, mais dans des tourbières, il couve toujours, parfois jusqu'à une semaine. Ainsi quand Cédric fait son tour avec ses enfants, il y aperçoit encore des fumerolles le soir même et prévient le Service incendie. On aura quand même dû déplacer pour notre sécurité des moyens humains et matériels des centres de Nemours, Bourron-Marlotte, Fontainebleau et Montereau.

Faire un feu, une vraie folie.

Le lendemain, mercredi 3 juin, comme à son habitude, un Villaron fait sa marche nordique. Il découvre en fond de stade à la « halte aux chevaux » un feu récent, certes éteint, avec une grille à barbecue et des poteaux en bois noircis qui ont servi très récemment. Yves Loir, adjoint au maire, chargé des Services techniques est prévenu avec diligence. Une fois de plus, il fait arrêter toutes affaires cessantes les travaux des agents communaux : « il faut aller immédiatement démanteler un reste de feu. »

L'avis de Monsieur le maire

« Il est évident qu'au cours de l'enquête de la Gendarmerie, je serai amené à déposer une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, feu illégal en forêt ... Imaginez que l'une des familles de Villiers soit impliquée, quels regards porterons-nous les uns envers les autres ? Sans parler des sanctions pénales à la clé. »

Jean-Pierre Girard

> La vigilance de tous les instants est de mise. Nous tenons à notre environnement ? Protégeons-le ! Les feux sont interdits comme la cigarette en forêt. Ne jouons pas au plus malin.

Les oiseaux, ces musiciens

« Si l'oiseau ne chante pas c'est mauvais signe ». C'est avec une conditionnalité surprenante que J. Prévert écrit ces vers dans « Pour faire le portrait d'un oiseau » (in Paroles). La peinture d'un oiseau est réussie à condition qu'on puisse l'entendre chanter.



Il est vrai que le chant est aux oiseaux ce que, par exemple, le long cou est à la girafe : un élément descriptif majeur, qui permet leur représentation dans nos imaginaires. A ce titre, la musique, art des sons ordonnés, semble être la plus à même de donner une vision artistique de ces animaux. Mais, si les oiseaux ont fréquemment été mobilisés dans les arts, ce n'est pas par la musique que nous avons gardé des traces, historiquement, des premières représentations. Les peintres antiques les incluaient dans leurs compositions artistiques ; Athéna était souvent sculptée avec sa chouette ; Virgile utilisait le langage littéraire et poétique pour qualifier leur présence dans l'Enéide. La musique met du temps à se constituer une place dans ces bestiaires volants. Au Moyen Âge et à la Renaissance, on compte plus de tableaux ou de poèmes avec des oiseaux que de pièces musicales. On pourrait citer Chantecler du Roman de Renart ou les nombreuses représentations d'oiseaux par exemple sur les armoiries, mais on serait bien en peine de devoir évoquer une œuvre représentant musicalement un oiseau avant le XVI[e] siècle. Même si Le Chant des oiseaux de Clément Janequin (vers 1485-1558) est une pièce musicale construite autour des chants d'oiseaux, ceux-ci sont de préférence plus évoqués par des onomatopées que par de brefs motifs musicaux imitant leurs chants. Les onomatopées sont une façon d'écrire les chants des oiseaux avec une compréhension supérieure à la transcription musicale : nous savons tous décrire les caquètements de la poule, mais nous ne sommes pas tous capables de les transcrire musicalement. Bien que musicaux, les chants d'oiseaux semblent donc être, en musique, davantage transcrits littérairement jusqu'à l'époque baroque. Mais alors, la musique peut-elle être une interprétation sonore et artistique des oiseaux qui leur soit fidèle ? Notre chronologie de la place des oiseaux dans la musique débute à l'époque baroque.

L'art du XVII[e] et du XVIII[e] voit, en la nature, un modèle qu'il s'agit d'imiter.

A l'époque baroque, les oiseaux sont instigateurs de nombreuses pièces, souvent instrumentales. C'est surtout grâce aux compositeurs de l'école française de clavecin, sous le génie d'un Daquin, d'un F. Couperin ou d'un Rameau, que sont composées de nombreuses pièces de caractère. Il faut préciser que ces compositeurs transcrivent musicalement des chants simples, comme le coucou dont le chant est une tierce mineure descendante. Rameau va jusqu'à écrire, sous la partition de « La



Poule », son caquètement avec des onomatopées pour une meilleure compréhension, même si ce chant est simple. Et s'il ne l'est pas, c'est la vélocité du vol de l'oiseau qui est imitée musicalement, comme dans l'hirondelle de Daquin.

La musique trouve sa légitimité dans un langage extra-musical, dans la description de la nature ou *grâce* au langage littéraire : « toute musique qui ne peint rien n'est que du bruit » pour d'Alembert. Au siècle des Lumières, les réflexions sur la légitimité de la musique instrumentale conduisent les penseurs à discuter de l'existence d'un langage musical autonome. La musique n'est plus vue comme un art d'imitation, elle n'a plus pour seule vocation de reproduire la nature. C'est ainsi que fleurissent les compositions de musique pure : les sonates, concertos de solistes et autres symphonies éclipsent les pièces de caractère et leurs oiseaux. Mais, de façon simultanée, cette autonomisation du langage musical permet d'apprécier la musique d'une nouvelle façon. Diderot lui accorde la capacité de reproduire non pas les choses mais les sensations que les choses produisent en nous. Ainsi, grâce à l'autonomisation du langage musical, la musique instrumentale a acquis ses lettres de noblesse. Elle est autonome et elle peut tout représenter, y compris les oiseaux.

La notion de nature évolue, elle s'accompagne de l'idée de nature intérieure, de subjectivité. Le romantisme est déjà en germe.

Les oiseaux de la sixième symphonie, dite « Pastorale » de Beethoven ne sont plus de simples oiseaux, mais les émotions de l'artiste à l'audition de ceux-ci.
La place de la musique populaire, des paysages bucoliques et de la contemplation de la nature dans le romantisme allemand est prépondérante. A ce titre, l'oiseau a une place de choix dans les compositions du XIX^{e} siècle. De la Symphonie dite « Printemps » de Schumann, à la Symphonie alpestre de Strauss, en passant par la première symphonie de Mahler, toutes ces œuvres romantiques ont recours aux chants d'oiseaux pour inscrire l'œuvre dans une certaine esthétique, dominée par le sublime. La nature n'est plus seulement imitée : il s'agit d'insérer l'artiste, grâce à une forme de subjectivité, au sein d'un tout qui le dépasse. Les chants d'oiseaux imités restent simples car il s'agit de faire appel à un imaginaire collectif, mais leur utilisation est nouvelle : ils ne sont plus le principal motif, mais ils induisent un tiraillement entre la nature intérieure de l'artiste et celle qui l'entoure.

Parallèlement, la musique à programme se développe au cours du XIX^{e} siècle.

Les références aux oiseaux se retrouvent beaucoup dans ce répertoire, et interviennent de façon narrative. C'est pour annoncer le lever du jour et la fin de la danse que l'on entend le « cocorico » du coq au moment de clore la « Danse macabre » de Saint-Saëns. Le recours à l'utilisation de certains instruments dépend souvent d'une vision subjective de l'oiseau par le compositeur. Le cygne est évoqué



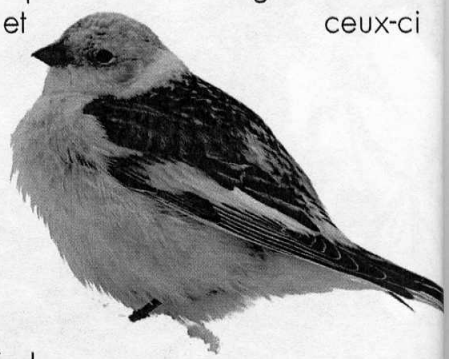
par le violoncelle dans Le « Carnaval des Animaux » de Saint-Saëns car il associe une certaine solennité et une certaine gravité à cet animal, lesquelles correspondent, pour lui, au timbre de cet instrument.

L'impressionnisme de la fin du siècle nuance cette approche subjective de la nature et des chants d'oiseaux.

Il s'agit d'être objectif. « L'impression, qui est sensorielle, mais objective, décharge l'expression, qui est exhibitionniste et subjective » (V. Jankélévitch, La musique et l'ineffable). Si dans la musique romantique, toute description naturelle passe par le prisme de la perception personnelle de l'artiste, la musique impressionniste prétend se fonder sur les sens, partagés par tous et nous soumet à un travail d'interprétation subjective, afin de fonder un art plus objectif. Ainsi « La Mer » de Debussy tend-elle à être une peinture de la nature, y compris des oiseaux, et non plus une expression d'un artiste.

La place des oiseaux dans la création est centrale dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle.

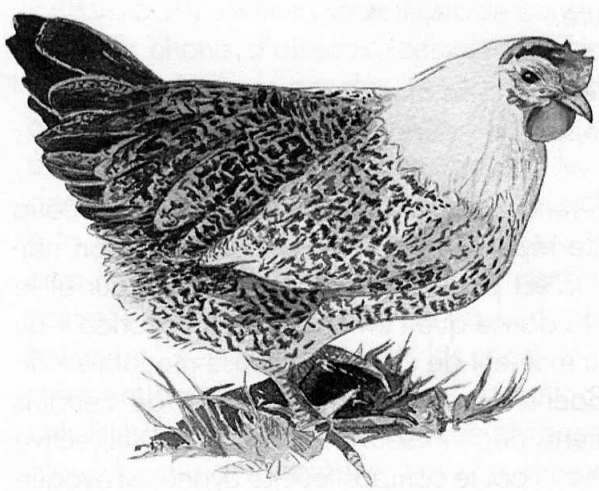
Jusque-là, les citations de chants d'oiseaux sont simples, de brefs motifs de deux à trois notes, à l'image du coucou ou de la poule. Insérés dans une vision, subjective, leurs mouvements sont décrits par la musique quand il est impossible de les citer. Dans la deuxième moitié du XX^{e} siècle, les oiseaux sont utilisés au sein de la composition dans une imitation plus stricte. Les « Cahiers d'oiseaux » de Messiaen sont une transcription du chant d'une multitude d'oiseaux, avec une précision sans précédent. Une remise en question des règles de composition et d'harmonie permet une nouvelle approche de ces chants. Olivier Messiaen peut écrire Le Réveil des oiseaux en réinventant le langage harmonique afin de créer de nouveaux accords capables de se rapprocher du timbre des oiseaux. Parallèlement, le développement des techniques d'enregistrement permet d'introduire directement les chants d'oiseaux au cœur d'une œuvre. « Cantus Arcticus » de Rautavaara se construit comme un concerto, où les oiseaux du cercle polaire arctique ont une place de solistes. Grâce à la diffusion de bandes sons de leurs chants, les oiseaux dialoguent avec l'orchestre : les instruments reprennent des figures mélodiques d'oiseaux, et ceux-ci leur répondent et s'octroient la place de soliste.



L'utilisation du chant des oiseaux comme élément constitutif de la composition a été reprise par toutes les écoles. S'il s'agissait, à l'époque baroque, d'une simple imitation de la nature, les compositeurs romantiques les ont utilisés avec une subjectivité convaincante. Le XX^{e} siècle, en particulier grâce aux techniques d'enregistrement, a donné une nouvelle place à ces animaux dans la musique. Les compositeurs sont capables de reproduire leurs chants avec une exactitude certaine, et ce, pour une multitude d'espèces. Les oiseaux ont donc été, et restent, des instigateurs de la création musicale, au point d'être des co-compositeurs, voire des interprètes.

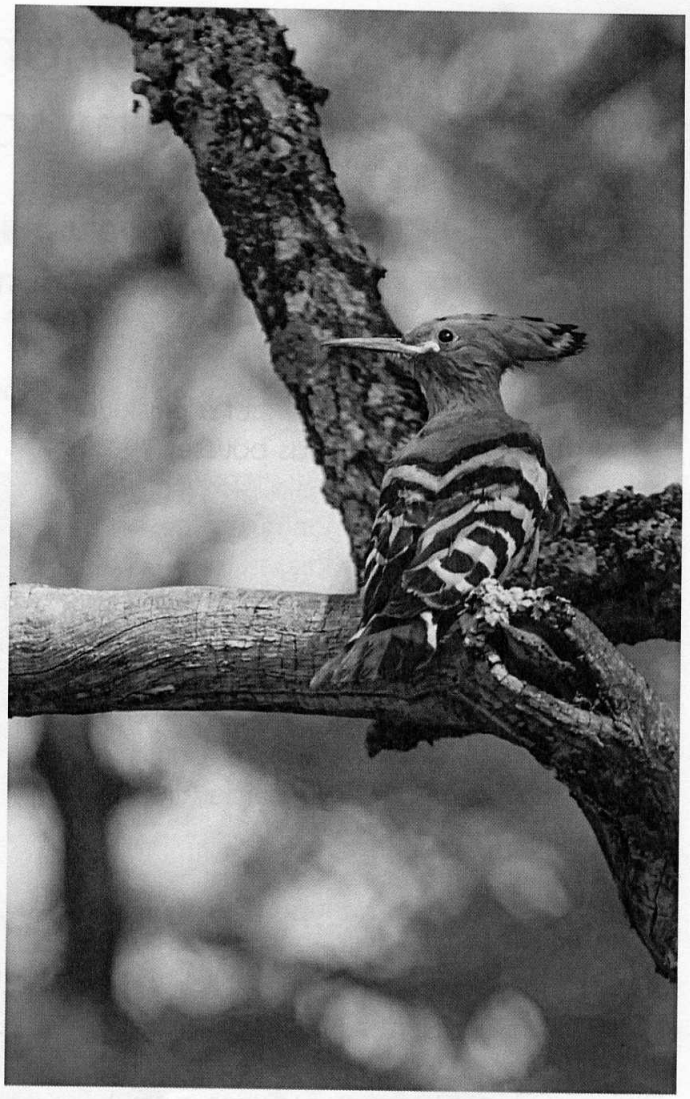
Gabriel Massart

Pour plus de détails concernant ce sujet, voir le magazine Le Nouveau Ménestrel, premier numéro (www.lenouveaumenestrel.com)



18 Le Plume -Tambour - juillet 2020

Connaissez vous la Huppe Fasciée qui côtoie notre village ?



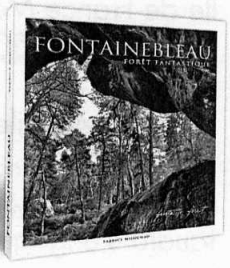
Cet oiseau aux couleurs rousses et aux ailes noires et blanches qui arrive d'Afrique à la mi-avril profite des insectes des prés qui entourent notre village pour se nourrir et peut-être nourrir sa progéniture.
Son nom latin est *Upupa epops* qui est très certainement inspiré de son chant : « woup woup woup » ! Son vol, très spécifique, son long bec courbe et sa crête érectile qui dévoile ses humeurs en font un oiseau formidable à observer.
En voie de disparition suite au nombreux pesticides lors des années 70-80, elle fait son retour malgré la transformation du milieu qu'elle affectionne : les bocages, les vieux arbres creux, les haies variées riches en insectes tels que les hannetons, scarabées, courtilières... mais elle adore les insectes colonisant les bouses et déjections de mammifères.

Je puis vous assurer de sa présence autour de la houblonnière car j'ai eu l'occasion de l'y observer. Elle est même venue se poser sur mon toit puis est passée en couple le soir où la France a gagné la coupe du monde de foot. Ces photos sont celles d'Alain Quentin prises sur la commune. Alors ouvrez l'œil durant vos balades dans le village jusqu'en août car elle repartira pour l'Afrique et ce long périple ne sera pas sans risque.



Fontainebleau Forêt Fantastique

Fabrice Millochau, photographe connu de notre région, propose un somptueux ouvrage sur la forêt de Fontainebleau. Toute information sur son site Internet : tapez fabrice milochau sur votre moteur de recherche. Pour ceux qui n'auraient pas Internet, contactez la mairie qui nous transmettra l'information.





Economiser l'eau dans son jardin

Voici plusieurs astuces pour économiser de l'eau dans son jardin-potager.

Tout d'abord, le paillage permet à plusieurs mauvaises plantes de ne pas pousser. Ainsi l'apport en eau permettra d'aller nourrir directement la plante et non d'autres essences invasives. De plus, si on laisse un sol à nu, une grande partie de l'eau part en évaporation. Cela rend donc plus efficace l'arrosage que vous y pratiquez. Le paillage peut ainsi se faire avec de la paille, des herbes tondues, des copeaux de bois et encore bien d'autres produits du sol... Enfin le paillage permet de garder un peu de fraicheur au pied du plant.

Faites aussi attention au type de sol afin de ne pas planter des espèces qui demandent beaucoup d'eau dans du sable ou inversement des plantes qui demandent peu d'eau dans de l'argile. Il faut donc faire une bonne préparation des sols : labour, terreau et autres avant toute plantation pour avoir un sol aéré qui filtre l'eau. En période de grande chaleur et de beau temps, il est préférable, pour éviter une grande perte en évaporation d'arroser pendant les périodes fraîches de la journée (tôt le matin ou tard le soir).

Vous pouvez aussi récupérer l'eau de pluie dans des bacs en dessous des gouttières ou autres. Cela est simple à faire et vous permettra de réaliser une grosse économie d'eau.

Enfin il est préférable d'utiliser un arrosage goutte à goutte plutôt qu'un arrosage classique ou un arrosage à aspersion où la quantité d'eau perdue en évaporation et dans le sol est importante. Le goutte à goutte permet à la plante de mieux récupérer l'eau et ainsi d'éviter les pertes.

Pour les plantes en pot, vous pouvez également mettre des soucoupes pour que l'eau restante puisse bénéficier à la plante et ne s'échappe pas ailleurs.

Pour finir, arroser less plantes durant les grandes chaleurs, tous les deux jours, est l'optimum. Nous vous rappelons cependant qu'il peut y avoir des arrêtés interdisant l'arrosage des jardins et des potagers notamment durant les canicules.

Titouan Poncelin de Raucourt

PRIME VAE

Vu pour vous : Allez ! Roulez p'tits bolides !

Ile de France Mobilités aide les acheteurs de vélo à assistance électrique à concrétiser leur achat par une prime de 500 €, valable pour tout achat effectué à partir du 1er décembre 2019.

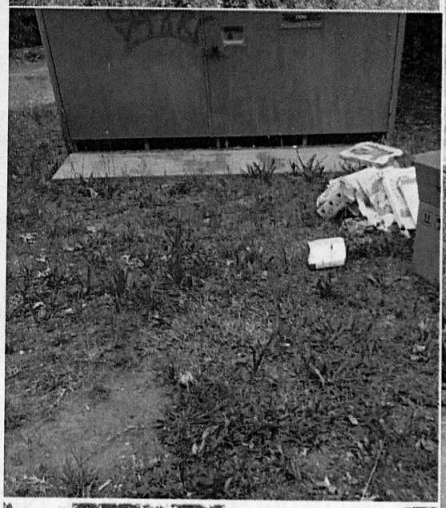
https://www.iledefrance-mobilites.fr/prime-velo

En fait, 500 € sont un plafond maximum pour la prime qui sera de 50% maximum du prix du vélo. Il faudra s'engager en outre à ne pas revendre son vélo avant trois années.

On court partout !

Les agents municipaux prennent soin de votre commune. Voici quelques exemples de leur travail.







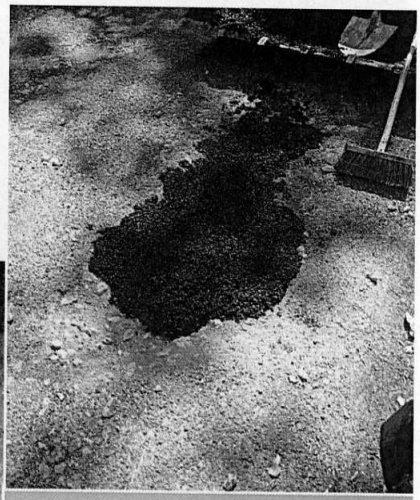
Mise en sécurité du banc
Ramassage détritus carrefour rue de Nemours rue de l'Égalité.
Nettoyage cimetière.

Barbecue halte chevaux.
Dégagement arbre sur chaussée rue de Nemours suite à un gros orage.
Intervention à l'école suite à un gros orage.

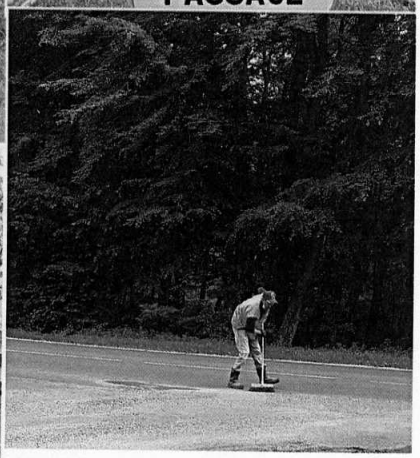












Bouchage de trous sur la voirie.
Nettoyage panneau de signalisation.
Balayage des graviers.

Une équipe mobilisée pour le cimetière

Dès le retour du printemps, au cimetière comme ailleurs, la végétation a bravé sans vergogne les consignes gouvernementales de confinement...
Quelques Villarons bénévoles se sont réunis autour des élus en charge de ce lieu pour réfléchir aux actions à mener pour son entretien et son embellissement.



D'abord, l'évidence, le désherbage. Le Villaron qui a, pendant des années, assuré cette lourde tâche à titre gracieux a repris momentanément du service. Il ne souhaite pas être nommé mais les élus et tous les habitués qui le connaissent bien lui en sont très reconnaissants. Il a déjà bien œuvré dans plusieurs allées du fond pour un résultat spectaculaire.
Dans toute la mesure du possible, le travail des employés communaux sera organisé pour dégager quelques heures chaque semaine à l'entretien de ces allées.

Nous avons la chance d'avoir autour de ce lieu de repos un magnifique environnement boisé. Pour être en harmonie avec celui-ci, le groupe qui s'est constitué souhaite végétaliser davantage l'intérieur de notre cimetière tout en limitant au maximum l'arrosage.

Les massifs existants ont été plantés pour la saison estivale, ils seront réaménagés à l'automne avec des plantes vivaces qui, au fil des saisons, s'étofferont et pourront, en fleurissant à tour de rôle, offrir un joli coup d'œil toute l'année.

Il est aussi envisagé d'installer des plantes « couvre sol » entre les sépultures ; elles auront, en plus d'une fonction décorative, l'avantage de limiter au maximum la pousse des herbes indésirables.
Ces végétaux implantés de façon permanente seront plus résistants et demanderont moins d'eau que les fleurs plantées chaque saison.

Enfin, un tri sélectif a été mis en place pour que les « déchets verts » soient compostés et non plus traités comme des déchets ménagers.
Merci à tous de bien repérer et utiliser les différentes bennes mises à disposition.

Françoise Hubert



Appel au don de plantes



Un appel est fait aux Villarons qui peuvent proposer des boutures de plantes. Qu'ils contactent Alice Mills afin d'organiser une transplantation au mois d'octobre, un petit mot dans sa boîte aux lettres :
1 rue de l'Église ou un message, alice.mills@unicaen.fr
Merci d'avance !

Nous recherchons en particulier, en raison de leur rusticité, pérennité et longue floraison :

Acanthe • Aconit • Agapanthe • Quamash indien • Pied d'alouette vivace • Aiguilles de Cléopâtre • Iris • Plume du Kansas • Camomille • Marguerite d'été • Armoise • Myosotis du Caucase • Campanule • Centaurée • Geranium vivace • Lupin • Giroflée • Lychnis • Bétoine (oreille d'ours) • Aulx d'ornement • Lys des Incas ou lys d'un jour • Centranthus rube • Tison de Satan • Lasca personata

Recommandations de la gendarmerie

Solidarité entre voisins à l'approche des vacances d'été

Pour bon nombre d'entre nous, les grandes vacances approchent et avec elles, l'occasion de partir changer d'air au bord de la mer ou à la montagne.

Afin de partir l'esprit tranquille et de profiter au mieux de ces congés, il est important d'être solidaires avec ses voisins. Pensez à les prévenir de votre départ et à leur demander d'être vigilants lors de votre absence.

N'hésitez pas non plus à signaler toute observation de mouvement suspect dans votre quartier : véhicules inconnus qui semblent tourner dans le voisinage, qui restent stationner longtemps au même endroit sans raison apparente ...

N'essayez pas d'intervenir personnellement en cas de soucis, mais prévenez immédiatement, dans tous les cas cités précédemment, la Police Nationale en composant le 17.

De plus, lors de votre départ en vacances, il est possible de demander le passage de patrouilles de police dans votre rue en remplissant le formulaire d'Opération Tranquillité Vacances et en le déposant dans votre commissariat de secteur. Ce formulaire est disponible en ligne sur le site service-public.fr ou à l'accueil de la mairie.

Rappel des règles pour les nuisances sonores et le brûlage de végétaux

Bruits de voisinage, scooters, aboiements... le bruit, véritable « pollution sonore », est de plus en plus difficile à supporter. Chacun se doit de respecter un minimum de précautions. De simples règles de civisme peuvent suffire à éviter les litiges :

- prévenir ses voisins en cas de festivités ;
- ne pas effectuer ses travaux de bricolage ou de jardinage en dehors des horaires réglementaires.

Un arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2019, réglemente l'utilisation d'appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, souffleur, etc.). Leur utilisation est autorisée aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h - 12h et 14h - 20h ;
- samedi : 9h - 12h et 14h - 19h ;
- dimanche et jours fériés : 10h - 12h.

Le non-respect de ces horaires peut entraîner une amende allant de 38 € à 68 € minimum.
Lorsqu'elles sont causées avec l'intention caractérisée de nuire, les agressions sonores sont punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

De plus, nous vous rappelons que l'article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne interdit le brûlage des déchets verts pour des raisons de nuisances, de risques d'incendie et de pollution. Il faut désormais recycler ses déchets verts à la déchèterie pour en tirer un meilleur bénéfice.

Pour rappel, les déchets verts sont issus de la taille de haies, d'arbres et d'arbustes, de la tonte, de feuilles mortes et autre entretien du jardin. Cette interdiction concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.
Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Déchèterie de Saint-Pierre-Lès-Nemours
ZA du port, 9 rue des Etangs
Téléphone : 01 64 28 16 44.

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 18h.
Dimanche : 9h - 13h.

Don de la FDSEA 77

Les membres de le Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne ont fait don à toutes les communes du département d'un bidon de 5l de gel hydroalcoolique fabriqué à partir de betteraves. Merci à eux pour ce soutient et cette générosité.

Sondages auprès des Villarons

En mai et juin, trois sondages ont été initiés dont deux envoyés en boîtes à lettres. L'un sur les conteneurs de recyclage du verre, l'autre sur les souhaits de participation aux commissions municipales. Enfin, un autre, dans le Plume Tambour, sur l'intérêt de ce même journal communal.

Conteneurs de recyclage du verre

Plus de 80 % des 33 foyers ayant répondu souhaitent le changement de lieu actuel.
Les motifs sont nombreux et bien explicités : nuisances sonores (auroradio avec la porte ouverte à toutes heures, moteur tournant), bris de verre largement répandus au sol et constituant un danger potentiel pour les scolaires et leurs parents, formation propice d'un dépotoir, monopolisation de places de stationnement. Personne n'a émis le souhait d'augmenter le nombre de points de collecte. La plupart des vœux de changement se portent sur la route de Nemours face au stade, emplacement qui a été choisi lors des travaux du nouveau parking. Outre l'isolation de zones agglomérées, l'accès en est facile pour les déposants et le camion de récupération.

Participation aux diverses commissions municipales

Plus d'une vingtaine de personnes ont répondu positivement et précisé leurs souhaits.
Les commissions ont été renseignées sur ces résultats et ces personnes seront invitées ou contactées dès lors qu'elles ont laissé leurs coordonnées. Certaines personnes ne souhaitent pas participer dans l'immédiat mais seraient intéressées à terme. Elles pourront se faire connaître opportunément. Il faut préciser que déjà, sans avoir répondu au sondage, de nombreuses personnes participent activement à la vie de la commune. Elles sont plus que bienvenues.

Sondage sur le Plume Tambour

Les réponses quoique peu nombreuses, une vingtaine, sont très documentées.
La synthèse est difficile. Elles démontrent l'intérêt de la publication. Certains aimeraient plus de tout : comptes-rendus, reportages, annonces, dossiers à thèmes, brèves, recettes, jeux, portraits, témoignages, villages alentour... Pour répondre à ces attentes, il nous faudrait une équipe de journalistes et de rédaction et nous n'avons, bien sûr, pas vocation à concurrencer « l'Eclaireur du Gâtinais » ou « La République ». Idem pour l'agenda du Parc Naturel du Gâtinais qu'on retrouve dans « L'Abeille du Parc », revue que chacun reçoit en boîte à lettres. Il a été demandé également de signer les articles, de conserver la couleur douce du papier. Il est apprécié qu'on rappelle les comportements citoyens vis-à-vis des chiens, du bruit, du stationnement, des mégots... Les conseils pratiques de jardinage ou d'attitudes vis-à-vis de la faune ou de la flore selon la saison sont les bienvenus ainsi que les recettes de cuisine à base de produits naturels. Des articles historiques ou des portraits de Villarons seraient également les bienvenus. On a trouvé jeux et mandalas « sympas ».

Il faut rappeler que tout Villaron peut proposer un texte à la commission Information et Communication sur des thèmes variés ayant un lien avec notre village et la vie communale.

L'équipe municipale se penche sur une adresse courriel pour chaque commission. Pour l'instant, vous pouvez envoyer un article à la commission Information et Communication par
infocomvsg@gmail.com

La commission Information et Communication

Cartes de transport « jeunes »

Il est temps de faire votre demande de carte de transport ou son renouvellement pour l'année 2020/2021.

Quelle carte de transport pour mon enfant ?
- Votre enfant utilise un Circuit Spécial Scolaire (CSS), il doit être muni d'une **carte scol'R**
- Votre enfant utilise une ligne régulière, il doit être muni d'une **carte Imagine'R**

La carte Scol'R pour tous les niveaux

Les Circuits Spéciaux Scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne.

Pour quel type de transport la carte Scol'R est-elle valable ?
Uniquement sur les circuits spéciaux scolaires durant la période scolaire.

Quelles conditions pour obtenir la carte Scol'R ?.
- Être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire ;
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac ;
- Fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

Quel tarif ?
La participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :
- Primaires : 24 € TTC
- Collégiens : 24 € TTC
- Lycéens : 150 € TTC
- Non Seine-et-Marnais : 308,50 € TTC

Comment s'inscrire ?
- En ligne
- Par courrier, en téléchargeant le formulaire d'abonnement dans le bloc «Téléchargez» Département de Seine-et-Marne – Direction des Transports – SCOL'R
CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex

Le passe Imagine R Junior

Votre enfant utilise une ligne régulière
Si votre enfant est en primaire

Cette nouvelle carte, prévue pour la rentrée 2020, est à destination des enfants. Créée par Ile-de-France Mobilité (IDFM), le passe Imagine R Junior permet un nombre illimité de voyages sur toute l'Ile-de-France et toute l'année pour les enfants de 4 à 11 ans. Il faut que l'enfant ait moins de 11 ans au 31 décembre de l'année de souscription. Les lignes régulières concernées par cette carte sont l'ensemble des lignes des réseaux OPTILE, RATP et TRANSILIEN SNCF, hors Circuits Spéciaux Scolaires.

Quel tarif ?
Le coût annuel de la carte Imagine R Junior est de 24 € (frais de dossier inclus) pour l'année scolaire 2020/2021.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site d'Ile-de-France Mobilités : www.navigo.fr

Carte Imagine R

Si votre enfant est collégien

La carte Imagine R permet un nombre illimité de voyages sur toute l'Île-de-France et durant toute l'année.

Quel tarif ?
Le coût annuel de la carte Imagine R est de 350 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Quelles sont les aides du Département ?
- Le Département subventionne à hauteur de 250 € la carte Imagine R.
- Elle est appliquée automatiquement lors de l'inscription et ramène la participation des familles à 100 €. Pour bénéficier de cette subvention, l'élève doit être scolarisé au collège.

• Aide complémentaire : le Département l'appliquera, au titre de l'année scolaire 2020/2021, pour un montant de 25 € par collégien non boursier (à partir de début 2021, vous pourrez effectuer une demande sur une plateforme dédiée).

Si votre enfant est lycéen ou étudiant

Ce forfait annuel est destiné aux étudiants de moins de 26 ans résidant en Île-de-France. Il permet de voyager autant de fois que l'on veut en Île-de-France, sur tous les modes de transport (y compris Filéo), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, Bus Direct Paris-Aéroport – ex. cars Air France –, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges).

Quel tarif ?
Le coût annuel de la carte Imagine R est de 350 € pour l'année scolaire 2020/2021.

Toutes les informations sur :
https://www.iledefrance-mobilite

Fibre optique

Depuis quelque temps nous voyons la Société Cofage s'activer dans nos rues ou à Busseau. Il s'agit d'une des phases du projet de raccordement à la fibre. Elle consiste à « tirer » des câbles de fibre entre les boîtes de raccordement au sol ou sur panneaux.

Dès l'installation de la nouvelle Communauté de Communes du Pays de Nemours qui interviendra après l'élection des maires non encore élus, nous en saurons plus et nous vous informerons des avancées.

Néanmoins, dès à présent, compte tenu de l'importance majeure du sujet, compte tenu de la médiocrité des débits actuels : en moyenne 3 Mbps contre 600 Mbps en fibre, Thierry Masson a décidé d'en savoir plus en se rapprochant de Numérique 77.

Panneau-Pocket



Le Conseil municipal va se doter de « panneau-pocket ». De quoi s'agit-il ? Vous avez tous vu dans les villes ces panneaux électroniques qui affichent des informations de la commune. Samedi ... grande kermesse des enfants ou bien encore réouverture de la piscine à telle date etc... Ces panneaux fort coûteux sont à la portée de villes importantes et ne sont pas forcément un bon vecteur de communication, raison pour laquelle on les place souvent devant un feu rouge par exemple. Villiers-sous-Grez a choisi une solution plutôt sympa et beaucoup moins coûteuse. Il s'agit de recevoir en vous abonnant gratuitement sur votre téléphone des informations provenant en direct de la mairie. Bref un panneau électronique dans votre poche, une sorte de Panneau-Poche qui vous donnera des informations de la même manière que ces grands panneaux de ville. Nous prévoirons, pour ceux qui ont un peu de mal avec leur téléphone, de les aider à installer l'application.
Pour voir la vidéo de présentation, sur votre moteur de recherche tapez panneaupocket.

L'équipe Information Communication.

De nouvelles activités commerciales à Villiers-sous-Grez

Food Truck
48 rue de Larchant, Jean-Pierre Tinot, cuisinier. Cuisine traditionnelle, produits locaux, sous barnum. Ouverture : vendredi, samedi, dimanche de 8h00 à 22h00. Concerts de rock (Fête de la musique, 14 juillet...), anniversaires.

Atticuss
20 rue Gabriel Bachet, Christophe Dedieu, architecte d'intérieur.
Conception, aménagement et ameublement d'appartements ou de maisons individuelles. Etudes personnalisées. Suivi administratif et de réalisation.
www.atticussconcept.wixsite.com/atticuss

Horaires de la mairie
habituels : lundi, mardi, jeudi de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00
du 8 au 30 Août : lundi, mardi, jeudi,vendredi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 01 64 24 21 03 - villierssousgrez@laposte.net

Permanences de nos conseillers municipaux le samedi matin de 10h00 à 12h00. Pas de permanences au mois d'août.

Agence postale
Horaires : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
En juillet et août fermeture de la poste du 13 juillet au 1er août inclus.
Pas de départ courrier assuré par La Poste les samedi.

Collectes ordures ménagères
Le mardi matin - **collecte normale le 14 juillet**

Collecte des bacs jaunes
Le mercredi matin des semaines impaires
1er juillet - 15 juillet - 29 juillet - 1er août - 26 août - 9 septembre

Bus pour Fontainebleau le vendredi
Départ Centre à 9h10, Croix-Lambert à 9h15
Retour Villiers à 12h15

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant notre site internet : www.villierssousgrez.

Carnet

Naissances

Emma, Lou Febvre, née le 27 avril 2020 de Thomas Febvre et Camille Faivre

Xavier, Georges Tardy, né le 27 mai 2020 de Pierre Tardy et Aurélie Vermeulen

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Horaires de la bibliothèque

Vacances scolaires
Mercredi : 10h00 à 12h00

bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

les Petites annonces

Villarons, Villaronnes, cette rubrique est faite pour vous ! communiquez nous vos annonces (ventes, dons, échanges) pour le prochain Plume-Tambour à : infocomvsg@gmail.com

A VENDRE

Vieux motard (que jamais) cède 20 € un jeu de 2 rampes comme neuves pour moto, quad, tracteur tondeuse, carriole etc - 06 07 54 47 22

---

15 stères de bois sont à vendre par la mairie de Villiers-sous-Grez 77 760, en un seul lot. Ce lot est au local du Service technique, rue Lefevre.
Sont concernés uniquement les résidents de Villiers ou commerçants/artisans ayant une adresse sur Villiers-sous-Grez.
Visite sur place le samedi 18/07/2020 de 9h00 à 12h00.
Bois coupé en longueur de 1m, essentiellement acacias et un peu de chêne, séchage depuis plusieurs années mais aux intempéries, les acquéreurs devront faire place nette, interdiction de coupe sur place.
L'évacuation devra se faire avant mi-septembre, en 1 semaine maxi, avec prise de rdv 1 semaine à l'avance auprès de la mairie.
Cette vente sera faite aux heures d'ouvertures de la mairie sous enveloppe fermée déposée en main propre à une employée de mairie et contre signature du recueil des offres.
Ce recueil précisera la date et l'heure de dépôt.
Le dépôt des offres est ouvert jusqu'au samedi 29/08/2020, heure de fermeture de la mairie.
Doit y être indiqué : nom prénom, adresse et téléphone.
le prix proposé au stère (1m^3) et le prix total du lot TTC (Tva 10%).
L'ouverture des enveloppes se fera le 31/08/2020 par la commission Appel d'offres.
Si deux offres ont un prix identique, c'est la date et l'heure de dépôt qui feront la différence.

DONS

La mairie fait un don à une ou plusieurs associations de Villiers-sous-Grez, d'une cinquantaine de chaises en plastique noir et pieds en fer. A voir sur place le samedi 18/07/2020.
Merci d'écrire à la mairie votre besoin en quantité, une répartition sur demande des associations sera faite avec celles-ci.